



École départementale de musique
de la Haute-Saône
Établissement agréé par l'État

PROJET PEDAGOGIQUE

2013-2020

Site : www.edm70.fr

SOMMAIRE

<u>GLOSSAIRE</u>	1
<u>INTRODUCTION</u>	2
<u>PRINCIPES PEDAGOGIQUES</u>	3
<u>GENERALITES</u>	3
<u>I) L'EVEIL ET LE CYCLE 1</u>	4
<u>I.1) Les objectifs pédagogiques du cycle d'éveil et du cycle 1</u>	4
<u>I.2) L'éveil et l'éducation artistique en milieu scolaire</u>	5
<u>I.3) L'organisation et les contenus du cycle d'éveil*</u>	6
<u>Le Jardin musical</u>	6
<u>L'initiation instrumentale</u>	6
<u>I.4) L'organisation et les contenus du cycle 1*</u>	6
<u>L'Atelier musical</u>	7
<u>Le soutien vocal et le soutien en rythmique corporelle</u>	7
<u>L'orchestre débutant</u>	8
<u>Le chant choral et les activités corporelles</u>	10
<u>Le cours d'instrument</u>	10
<u>Le cours de Formation Musicale (à partir de la troisième année du cycle 1)</u>	11
<u>Les pratiques collectives instrumentales en fin de cycle*</u>	11
<u>Les pratiques collectives des instruments polyphoniques*</u>	12
<u>Les présentations publiques*</u>	12
<u>I.5) L'évaluation en cycle 1</u>	13
<u>L'évaluation continue au cours du cycle 1 *</u>	13
<u>Les examens de fin de cycle 1*</u>	14
<u>II) LES ETUDES APRÈS LE CYCLE 1</u>	15
<u>II.1) Les objectifs pédagogiques</u>	15
<u>II.2) L'organisation générale des études après le cycle 1</u>	15
<u>Trois propositions pour trois projets *</u>	16
<u>L'organisation des études en « modules et unités d'enseignement »</u>	16
<u>II.3) Les contenus en Cours diplômant et en Parcours labellisé</u>	17
<u>Le module « instrument »</u>	17
<u>Le module « formation et culture musicale »</u>	18
<u>II.4) L'évaluation en Cours diplômant et en Parcours labellisé</u>	19
<u>L'évaluation continue au cours du cycle</u>	19
<u>Les examens de fin de cycles*</u>	20
<u>III) LES CURSUS SPECIFIQUES</u>	21
<u>III.1) Les ados-adultes « grands débutants »</u>	21
<u>III.2) Le « Soutien à la Pratique Collective » (SPC)</u>	21
<u>III.3) Le cursus des chanteurs</u>	22
<u>III.4) Le département « Musiques anciennes »</u>	24
<u>III.5) Le département « Musiques actuelles »</u>	25
<u>III.6) Les « Arts de la scène »</u>	25

ANNEXES

- 1) Répartition territoriale des activités
- 2) Présentation détaillée et synthétique des cursus
 - 2b) *Les Pratiques collectives et les Ateliers*
- 3) L'évaluation et le suivi de la scolarité des élèves
 - 3b) *Référentiel de compétences / indicateurs*
- 4) Les Présentations publiques
- 5) Les Ressources humaines, techniques et financières

GLOSSAIRE

Spécialité : Musique, danse, théâtre

Département pédagogique : ensemble de **Disciplines** regroupées de manière cohérente

Ex : Département cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse)

Département bois (flûte traversière, hautbois, saxophone, clarinette, basson)

Département cuivres (trompette, cor, trombone, tuba)

Département instruments polyphoniques (piano, orgue, guitare, harpe, percussions)

Département musique ancienne (flûte à bec, clavecin, orgue)

Département musiques actuelles (piano jazz, guitare basse, batterie...)

Département Formation Musicale et pratiques associées (musique à l'école, éveil, chant

choral, travail vocal, rythmique corporelle, culture musicale, écriture, MAO ...)

Cycle : période pluriannuelle marquée par des objectifs, contenus et évaluations spécifiques.

Cursus : parcours de formation incluant un certain nombre d'enseignements et de pratiques, parfois regroupés en modules.

Module : ensemble **d'enseignements** (cours, ateliers, pratiques collectives...) regroupés de manière cohérente et fonctionnant de manière régulière (cours hebdomadaire) ou par **session** (nombre limité de séances).

Unités de valeur (UV) : validation des enseignements nécessaires à la poursuite des études et à l'obtention des diplômes de fin de cycle.

Pédagogie de groupe : cours dispensé avec plusieurs élèves, si possible de niveau et de tranche d'âge proche. Cette approche pédagogique est à privilégier en tout début des études. Elle permet notamment aux élèves de bénéficier des conseils donnés à leurs camarades, et au professeur de gérer les moments de participation active et de récupération, tant physique que mentale, des jeunes élèves. Elle permet en outre de travailler l'écoute harmonique et la pulsation commune, en jouant à plusieurs, même s'il faut bien distinguer la pédagogie de groupe de la pratique collective.

INTRODUCTION

Le projet pédagogique trouve son application dans le cadre plus général du projet d'établissement de l'EDM et des projets de développement culturel de chaque territoire. Il s'appuie notamment sur les préconisations du dernier Schéma National d'Orientation Pédagogique en musique et sur les conventions établies avec nos partenaires, et notamment avec l'Education Nationale concernant les actions menées en milieu scolaire.

Si le projet pédagogique de l'EDM tient compte de l'existant, ainsi que des moyens et des modes de fonctionnement spécifiques à notre école, il propose néanmoins d'ouvrir de nouvelles pistes. La fidélisation de nos élèves et la quête de nouveaux publics passe sans doute par une telle réflexion. Des évolutions ont eu lieu ces dernières années et certaines orientations ont déjà été validées et mises en œuvre par l'équipe pédagogique. Le présent document doit permettre de préciser et de formaliser l'ensemble de ces orientations et actions pédagogiques afin de les rendre plus lisibles, plus cohérentes, et plus efficaces pour atteindre leurs objectifs.

On peut rappeler en outre qu'un projet pédagogique n'est jamais figé, qu'il oscille constamment entre expérimentation, évaluation et évolution.

Quels musiciens citoyens voulons-nous former pour demain ?

- > des musiciens capables de jouer avec d'autres, et de partager ce plaisir
- > des musiciens capables (aussi...) de jouer sans partition, d'improviser, d'inventer.
- > des musiciens suffisamment autonomes, éventuellement aptes à mener un groupe
- > des auditeurs capables de porter un jugement critique argumenté.

Comment y parvenir ?

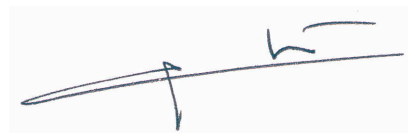
La société évolue. Les emplois du temps des enfants (et des parents) sont de plus en plus chargés : aux études scolaires s'ajoutent de multiples activités périscolaires, sans doute nécessaires au développement de l'enfant mais qui engendrent une fatigue physique et mentale supplémentaire dont il faut tenir compte.

L'image véhiculée par les médias est souvent celle d'un « accès immédiat au plaisir » voir du « succès immédiat ». Nous savons que la réalité est très différente, mais nous avons sans doute tort, à l'inverse, de diaboliser le plaisir, comme un symbole de laxisme ou de passivité pour les élèves, et de démagogie pour les enseignants qui le prônent.

Pour mieux répondre aux attentes, il faut sans doute mieux identifier les compétences à développer chez nos élèves, adapter nos approches pédagogiques et en conséquence nos modes d'évaluation, repenser l'enseignement musical de manière plus globale, transversale et collégiale et libérer davantage les espaces d'expérimentation, de création et d'initiative.

Il faudra sans doute accepter de remettre en question certaines de nos habitudes, parfois nos certitudes, et décider que le fonctionnement complexe de notre école n'est pas une « fatalité ». Il faudra accepter l'idée que chacun, dans l'équipe des enseignants, est responsable de l'ensemble de la formation des élèves et devra donc donner son avis, s'impliquer, et le cas échéant adapter ses compétences au service du projet collectif.

Le directeur, Nicolas CHARRIERE



PRINCIPES PEDAGOGIQUES

La pratique collective est au cœur de l'apprentissage

Elle est à la fois le moyen et le but de la formation musicale des élèves : lieu d'apprentissage, de rencontre, de socialisation, et aussi foyer de vie musicale. Les instruments polyphoniques doivent faire sur ce point l'objet d'une réflexion spécifique.

La formation musicale est globale

Ateliers de pratique collective, cours d'instrument ou de chant, culture musicale... simultanément abordés, offrent une formation artistique riche et diversifiée aux élèves, leur permettant d'acquérir et d'approfondir savoirs, savoirs-faire et savoirs-être. Les apprentissages fondamentaux doivent être abordés dans chaque espace pédagogique au moyen du corps, de la voix, de l'instrument.

L'apprentissage va du sensoriel à l'intellectuel, du global au particulier

L'expérimentation sensible (écouter, mémoriser, inventer...) doit être privilégiée. Elle doit précéder et rendre « nécessaire » l'apprentissage progressif des codes. La démarche générale est : Sentir -> Comprendre -> Apprendre. *"La sensation précède la conscience de la sensation qui précède la réflexion et la maîtrise"* (Georges Petit).

L'ouverture culturelle et le plaisir de partager doivent être encouragés

La pédagogie se nourrit aussi de la vie artistique et culturelle dans toutes ses dimensions. La rencontre avec des œuvres et des artistes dans des champs artistiques et des esthétiques variés... et aussi l'expérience de la scène, constituent des éléments essentiels au plaisir et à l'épanouissement des apprentis artistes, enfants, jeunes et adultes.

GENERALITES

L'organisation des études

Les études sont organisées en cycles pluriannuels qui permettent la réalisation des objectifs au rythme propre à chaque élève. L'évaluation est assurée de manière continue et par des examens en fin de cycle, qui conduisent à la validation de diplômes.

- Le 1^{er} cycle, « d'initiation » dure de 3 à 5 ans, il se termine par le Diplôme de 1^{er} cycle.
- Le 2^{ème} cycle, « d'autonomie » dure de 3 à 5 ans. Il est validé par le Brevet de 2^{ème} cycle.
- Le 3^{ème} cycle, « de formation amateur » dure de 1 à 3 ans. Il est validé par le CEM (*Certificat d'Etudes Musicales du 3^{ème} cycle amateur*).

Les adolescents et adultes débutants sont accueillis dans un cursus spécifique. A partir du 2^{ème} cycle, un « Parcours labellisé » est proposé aux élèves qui ne souhaitent pas poursuivre le Cursus diplômant. Un soutien, instrumental ou vocal, est en outre proposé aux musiciens amateurs avec des contenus et une organisation adaptés à leur projet.

Le suivi du travail par la famille

L'apprentissage de la musique nécessite une pratique régulière entre chaque cours dont la durée dépend de l'instrument, du niveau et de l'âge de l'élève. La présence des parents aux côtés de l'enfant est indispensable. Ils doivent assurer le suivi du travail à la maison et s'engager à privilégier le cas échéant la pratique musicale de leur enfant pour leur permettre de suivre toutes les activités prévues dans son cursus et contribuant à sa formation musicale. Faire écouter de la musique à son enfant et l'accompagner de temps en temps à un concert est tout aussi important que de l'amener à son cours hebdomadaire...

Les pratiques et disciplines proposées

L'EDM de la Haute-Saône propose de nombreuses pratiques collectives et disciplines instrumentales. Les offres sur chacun des secteurs et antennes de l'EDM sont détaillées dans le document annexe 1.

I) L'EVEIL ET LE CYCLE 1

I.1) Les objectifs pédagogiques du cycle d'éveil et du cycle 1

Les objectifs du cycle d'éveil et du cycle 1 s'apparentent pour une grande part à ceux de l'éducation musicale à l'école élémentaire. Le référentiel de compétences « Musiques à l'école » du Conseil des CFMI (*ed. Fuzeau - 2000*) nous a servi de base pour préciser nos objectifs et, partant, des indicateurs permettant l'évaluation continue de nos élèves.

Penser la formation musicale de nos élèves de manière globale, « pour-et-par » la pratique collective, dès le début des études, est au centre de notre réflexion pédagogique. La concertation, garante de la cohérence et de la complémentarité des actions menées par l'ensemble de l'équipe pédagogique, sera d'autant plus nécessaire que l'approche proposée aux élèves sera « orale » et globale.

Les objectifs pédagogiques s'inscrivent en cohérence avec les projets culturels spécifiques à chaque territoire et avec l'ensemble des parcours proposés au sein de l'EDM. Il faut notamment veiller au lien entre le premier cycle et les différents parcours proposés pour la suite des études, afin de permettre à nos élèves de s'épanouir dans leur pratique, et pour certains de préparer les diplômes ou d'intégrer le cas échéant un autre établissement.

Sensibiliser et « donner envie »

En développant la motivation, l'épanouissement, la curiosité, le goût d'interpréter mais aussi celui d'inventer (réalisation et création d'œuvres).

En provoquant des chocs émotionnels entre l'enfant et l'œuvre artistique et en formant des auditeurs curieux et capable d'émettre des avis de plus en plus argumentés.

En faisant éclore des vocations.

Socialiser l'enfant, notamment par la pratique collective

En lui apprenant à écouter les consignes du professeur, les autres enfants, notamment dans les activités collectives pour prendre la parole - musicale - à bon escient.

En lui apprenant à chanter ou jouer avec d'autres, en respectant des rythmes et des règles collectifs et en étant capable de faire chanter ou jouer ses propres propositions musicales de manière contrôlée, en « expliquant » ses choix.

Donner des bases musicales

Par un équilibre entre une approche orale (écouter, mémoriser, reproduire, modifier, inventer) et le maniement du langage écrit (lire, nommer, écrire, organiser pour comprendre...), chaque enseignant restant maître et garant de sa pédagogie et des rapprochements progressifs qu'il pourra effectuer entre *conversation* et *conservation*.

En donnant progressivement aux élèves des outils, des repères, pour leur permettre d'aller de la perception immédiate et intuitive au décodage et à la compréhension du langage musical. En développant dès le premier cycle l'attitude d'auto apprentissage.

En diversifiant les répertoires abordés (monodiques, polyphoniques, vocaux, instrumentaux, dans des langages et styles variés...), dans le répertoire de la pratique de l'élève, mais également dans d'autres répertoires ou pratiques artistiques.

Amorcer, développer des savoir-faire instrumentaux, vocaux...

Pour se « produire » en public, en utilisant voix chantée ou parlée, instrument, en ensembles ou en soliste... pour constituer à moyen terme sur le plan local (en liaison avec d'autres partenaires) un noyau dynamique de pratiques collectives.

1.2) L'éveil et l'éducation artistique en milieu scolaire

Préambule :

La musique à l'école est une affaire d'équipe : professeurs des écoles, musiciens intervenants titulaires du DUMI*, enseignants spécialisés, artistes, qui travaillent dans la complémentarité de leurs compétences. Des partenariats originaux ont été imaginés avec l'Education Nationale, les collectivités et les autres partenaires de l'EDM, permettant de proposer des actions innovantes, sans sortir les enseignements artistiques du champ de leur mission éducative générale.

Les actions menées en milieu scolaire garantissent une véritable égalité d'accès pour tous les enfants à l'éveil, à la pratique et la rencontre artistique. Elles contribuent à développer des compétences et des capacités fondamentales qui s'étendent aux autres enseignements : l'acuité auditive (sensibilité, attention, discrimination, écoute critique...), la mémoire (auditive et visuelle par la lecture des codes) ; le développement psychomoteur (respiration, motricité, éveil des sens, émotion). Elles contribuent également à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant.

** Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en milieu scolaire*

Les ateliers « Pâte à sons »

Il s'agit de projets réalisés en collaboration entre un(e) instituteur-trice et un musicien intervenant, en lien avec le projet de classe ou d'école. Le travail est axé sur l'improvisation, la création sonore, la fabrication et l'utilisation d'objets sonores, le geste (danse), la littérature (le conte, la chanson...). Il se déroule sur environ 12 séances de 30' (cycle 1) ou 45' (cycles 2 et 3). Le musicien intervenant peut, au besoin, s'associer des ressources complémentaires au sein de l'EDM (professeurs d'instruments, de chant choral...).

Les rencontres vocales « Chœur accord »

Il s'agit de mettre à la disposition des écoles nos ressources pédagogiques et artistiques en matière d'aide au travail vocal, d'arrangement et d'instrumentation de partitions, avec l'objectif d'accompagner les enfants par un petit ensemble instrumental.

Quelques séances de travail vocal sont proposées, avec le musicien intervenant ou un autre enseignant de l'EDM, suivant les besoins des classes. Le travail d'arrangement des partitions est réalisé et quelques répétitions sont organisées avec les enfants. La restitution publique comprendra les chants accompagnés et des pièces instrumentales.

Les concerts « Tendez l'oreille »

Il s'agit de proposer aux enfants l'écoute d'un concert adapté à leur âge, par des ensembles d'artistes-enseignants de l'EDM (en cohérence avec les offres d'autres partenaires : FOL, JMF...). Un livret pédagogique avec CD est fourni aux instituteurs, permettant de découvrir les instruments, de travailler sur l'écoute et la reconnaissance d'éléments musicaux en utilisant un vocabulaire approprié. Une à deux séances sont prévues en classe pour préparer l'écoute et éventuellement la participation des enfants au concert (chant, danse...).

Les « Aventures créatives »

Ces projets peuvent regrouper plusieurs classes autour d'un projet de création. Chaque enfant développe sa curiosité et sa créativité musicale, avec son instituteur et le musicien intervenant, et par l'intervention régulière d'artistes en « résidence » : musiciens, danseurs, compositeur, chef d'orchestre.... Ces projets sont engagés en interne ou en appui des résidences d'artistes accueillis par l'ADDIM dans sa « Bulle à spectacle ».

La découverte des instruments, la pratique instrumentale

L'EDM propose aux enfants de découvrir les instruments lors d'actions réalisées dans le cadre scolaire ou au sein de l'école de musique (présentations d'instruments dans les classes, portes ouvertes, ateliers découverte sur quelques séances...).

L'EDM va approfondir sa réflexion et adapter ses compétences pour être en mesure de proposer la mise en place de chorales (ou d'orchestres) à l'école, approche qui peut s'avérer pertinente comme outil de démocratisation et d'aménagement culturel du territoire.

1.3) L'organisation et les contenus du cycle d'éveil*

Le cycle d'éveil s'adresse aux enfants en grande section de maternelle et au CP. Il dure un ou deux ans.

Le Jardin musical

Il s'agit d'un atelier de 45' regroupant 5 à 10 enfants en Grande section de maternelle ou en CP. La priorité est donnée à l'approche sensible du monde sonore par l'expérimentation avec la voix, le corps, la construction et l'utilisation de petits instruments...

L'initiation instrumentale

Dès le CP, Certaines disciplines instrumentales sont accessibles aux enfants, en fonction de leur maturité et de certains aspects physiologiques (capacité respiratoire, taille des mains...). L'EDM peut proposer à ces enfants une année d'initiation, avec des cours individuels de 20' ou en pédagogie de groupe (30' à 2 ou 45' à 3).

En outre, des présentations d'instruments sont effectuées par les professeurs pour accompagner le choix des enfants... et des parents.

1.4) L'organisation et les contenus du cycle 1*

Rappel : « Penser la formation musicale de nos élèves de manière globale, « pour-et-par » la pratique collective doit être au centre de notre réflexion pédagogique, notamment au début des études ».

Le cycle 1 s'adresse aux enfants à partir du CE1. Il dure 4 ans ($\pm$ 1an selon la progression de l'élève). Les adolescents et adultes débutants sont accueillis dans un cursus spécifique (voir page 23).

-> Les deux premières années du cycle, deux projets peuvent être proposés aux enfants :

Le cursus « traditionnel »

L'enfant étudie dans deux espaces pédagogiques : l'Atelier musical (avec la chorale) et le cours d'instrument.

Le cursus « orchestre débutant »

L'enfant étudie dans deux espaces pédagogiques : l'Orchestre débutant (avec la chorale) et le cours d'instrument, en pédagogie de groupe (voir glossaire page 3).

-> Les deux dernières années du cycle, la formation se déroule dans trois espaces pédagogiques : Les pratiques collectives instrumentales (orchestre junior, musique de chambre...), le cours d'instrument et le cours de Formation musicale (avec la chorale).

L'organisation de cursus et des activités devra prendre en compte les contraintes de déplacement des familles, tout en respectant les objectifs pédagogiques.

** Les différents cursus et les pratiques collectives en cycle 1 sont présentés dans les documents annexes 2 et 2b.*

L'Atelier musical

Objectifs et contenus pédagogiques

L'atelier musical reste, dans le prolongement du Jardin musical, le lieu privilégié de la découverte sensible du monde sonore et des premiers apprentissages fondamentaux de l'élève. Chaque séance devra aborder, dans le cadre d'une pratique vivante :

- pulsation, carrures, notions (ressenties) d'appui-détente, cellules rythmiques...
- justesse (avec les autres), phrasé, intention, respiration et placement de la voix ...
- langage musical (polyphonie et notions tonales, organisation du discours...)
- timbres et plans sonores (organisation des sons)...
- invention (spontanée, ou préparée, en situation d'acteur ou de meneur...),

Le travail est essentiellement oral au début. Il s'appuie sur la pratique vocale, les activités corporelles (danse, sound painting...) et l'utilisation d'un instrumentarium varié (petites percussions, carillons, objets sonores...). Il est possible de planifier dès la deuxième année du cycle 1 une session de travail avec les instruments des élèves.

L'enseignant sera acteur dans le groupe, même s'il adoptera souvent, par nécessité, une position de « meneur ». Il devra être capable d'animer le groupe, de réactiver l'intérêt des enfants, en abordant une autre pièce musicale, en mettant les élèves en situation d'écoute active, etc...

Il est souhaitable que chaque enfant puisse également se voir confier la direction du groupe (jeux musicaux, sound painting...), ce détachement ponctuel de l'enseignant lui permettant de mieux évaluer le groupe et ses individualités.

L'approche orale sera complétée par une découverte des codes (lecture et écriture musicale), en lien avec la pratique instrumentale de l'élève et progressivement au-delà.

Les notions culturelles devront être abordées dès que possible : découverte des instruments, écoute d'œuvres en lien ou en complément des pièces abordées, lien avec la peinture, la poésie, l'histoire des arts...

Les éléments techniques abordés seront de plus en plus complexes et l'exigence de qualité de plus en plus fine, mais les champs d'exploration devront, dès le départ, être les plus variés possibles (choix des répertoires, styles, instruments, etc...).

D'autres compétences au sein de l'équipe pédagogique pourront être valorisées, par exemple pour un soutien spécifique en travail vocal, un travail rythmique et corporel, l'arrangement de matériel pédagogique pour le travail avec les instruments...

Fonctionnement

L'atelier musical regroupe environ 8 à 15 enfants à partir du CE1, certains ayant déjà commencé l'étude d'un instrument et d'autres non. Il dure environ 1 heure.

Chaque enseignant est garant de l'organisation de sa pédagogie sur l'ensemble de l'année (séances de travail avec voix, avec instrumentarium, avec les instruments des élèves... approche orale, invention et travail sur partition, écoute d'œuvres du répertoire....). Les parents seront prévenus en début d'année des séances de travail avec les instruments des enfants.

L'espace sera aménagé pour permettre l'expression corporelle et le travail ponctuel en petit ensemble instrumental et /ou vocal. Ce moment de pratique collective vocale regroupera parfois les enfants de deux Ateliers musicaux. Le temps total « Atelier + chorale » sera d'environ 1h30 en début de cycle et 2h en fin de cycle.

Le soutien vocal et le soutien en rythmique corporelle

Les enseignants de formation musicale pourront proposer aux élèves le nécessitant, avec l'appui de collègues, un soutien rythmique corporel ou un soutien vocal. Ce soutien se déroulera si possible en petit groupe, sur un nombre limité de séances.

L'orchestre débutant

Notez bien : l'orchestre débutant est différent du dispositif « Orchestre à l'école », tant sur le plan des objectifs pédagogiques que du fonctionnement. L'orchestre débutant accueille en effet une dizaine d'enfants inscrits de manière volontaire à l'école de musique, et les cours se déroulent en dehors du temps scolaire.

Un outil pédagogique au service des politiques culturelles :

Le cursus « orchestre débutant » peut donner sens aux cours proposés sur les petites antennes de l'EDM, où il est parfois difficile de concilier l'exigence et la cohérence pédagogique avec les contraintes de fonctionnement liées à des effectifs souvent réduits.

Il permet de répondre aux objectifs d'aménagement des espaces ruraux, sans compromission à la qualité pédagogique, en s'appuyant sur le projet du territoire (le type d'orchestre est choisi en lien avec une pratique amateur, le patrimoine ou un pôle de spécialité...), complétant en ce sens les actions en milieu scolaire et les cursus « traditionnels » proposés par l'EDM sur ses antennes d'enseignement. Sa pertinence pourrait être renforcée en cas de réaménagement des temps scolaires et extra-scolaires.

Cette approche peut également permettre de développer les instruments peu connus, en valorisant ces disciplines à travers un projet collectif. Elle permet également à davantage d'élèves d'avoir une pratique collective instrumentale en cycle 1, notamment sur les petites antennes où leur mise en place est souvent complexe, tout en limitant les contraintes de déplacements des parents.

Elle valorise enfin le travail de chaque enseignant au sein de l'équipe pédagogique, lui permettant d'inscrire son enseignement dans une démarche globale « de projet » rendue nécessaire par cette approche.

Objectifs et contenus pédagogiques

- Offrir aux élèves, dès les premières années, un lieu de formation par la pratique collective instrumentale, favorisant ainsi les liens entre formation musicale générale et enseignement instrumental, tant au niveau des élèves que de l'équipe pédagogique.
- Créer un espace de formation musicale prenant davantage en compte l'aspect collectif et développant ainsi les compétences à « jouer ensemble ».
- Rééquilibrer les étapes d'apprentissage pour les jeunes enfants entre une approche plus orale en début de cycle (écouter, ressentir, inventer...) et l'étude des codes (lecture et surtout écriture, théorie...) plus approfondie en fin de cycle.
- Créer un espace pour l'expérimentation, la création collective ou individuelle.

L'orchestre débutant reste, comme dans l'Atelier musical, le lieu privilégié de la découverte sensible du monde sonore et des premiers apprentissages fondamentaux (voir le détail dans l'Atelier musical). Il permet notamment de développer, à travers le jeu instrumental collectif, l'écoute harmonique, la pulsation commune, les plans sonores, l'écoute des autres...

Le travail est essentiellement oral. Il s'appuie sur l'utilisation de l'instrument de l'élève, la pratique vocale et les activités corporelles (danse, jeu...). Les instruments peuvent être utilisés de manière ludique dès les premières semaines, sans en maîtriser toute la technique : utilisation des embouchures, cordes à vide, etc.... L'intérêt est que l'enfant apprenne sur son instrument, avec d'autres.

L'approche orale sera complétée par une découverte des codes (lecture musicale), en lien avec la pratique instrumentale de l'élève et progressivement au-delà.

Il est souhaitable que chaque enfant puisse se voir confier la direction du groupe (jeux musicaux...), ce détachement ponctuel de l'enseignant lui permettant de mieux évaluer le groupe et ses individualités. Les notions culturelles devront également être abordées dès que possible : découverte des instruments, écoute d'oeuvres en lien ou en complément des pièces abordées, lien avec la peinture, la poésie, l'histoire, dans le cadre des créations...

Les éléments techniques abordés seront de plus en plus complexes et l'exigence de qualité de plus en plus fine, mais les champs d'exploration devront, dès le départ, être les plus variés possibles (choix des répertoires, styles, etc...).

L'équipe pédagogique

La formation musicale générale de l'enfant s'effectue simultanément dans l'orchestre et dans le cours d'instrument. Une véritable coordination de l'équipe pédagogique, garante de la cohérence des missions (particulières) et des objectifs (généraux) à atteindre est donc nécessaire. Il est souhaitable de nommer un enseignant « référent » chargé de coordonner le projet et le travail de l'équipe pédagogique.

L'équipe comprend des enseignants spécialisés selon les types d'ensembles constitués (travail en pédagogie de groupe par discipline et conduite de l'orchestre débutant) et des ressources associées (formation musicale, chant choral, soutien rythmique, arrangement-MAO pour l'adaptation du matériel pédagogique...)

L'enseignant responsable du travail en orchestre pourra être acteur dans le groupe, même s'il adoptera souvent, par nécessité, une position de « meneur ». Il devra être capable d'animer le groupe, de réactiver l'intérêt des enfants, en abordant une autre pièce musicale, en mettant les élèves en situation d'écoute active, etc... Il s'initiera, avec l'aide de ses collègues, aux bases de fonctionnement des instruments (accorder un violon ou une guitare, régler une coulisse...), lui permettant à terme de mener les séances de manière autonome.

Les partitions d'orchestre seront abordées avec le professeur d'instrument, comme support (non exclusif) au travail fondamental (sonorité, technique...).

Fonctionnement de l'orchestre débutant

L'orchestre débutant regroupe de 6 à 12 enfants entre le CE1 et le CM1 (recrutement en mai-juin dans les classes de CP à CE2). Des ensembles « type » sont constitués, en fonction du projet du territoire, des instruments à développer, des ressources disponibles. Pour des raisons de fonctionnement, il nous semble souhaitable de limiter les formations à quatre enseignants ou disciplines.

Exemples :

- ensemble de cuivres (trompette-cornet, trombone, tuba + *cor*, *percussions*...)
- ensemble à vent (hautbois, clarinette, basson + *flûte traversière*, *saxophone*, *cor*...)
- ensemble à cordes (violon, alto, violoncelle + *contrebasse*, *guitare*, *flûte à bec*...)
- ensemble de musique ancienne (flûte à bec, clavecin, *cordes*, *guitare*...)
- ensemble de musique « actuelle » (piano jazz, batterie, guitare basse + *saxophone*)
- ... et tout type de formation selon projet du territoire, lien pratiques amateurs, etc...

Notez : L'enfant qui s'inscrit à l'Orchestre débutant, ne choisit pas a-priori son instrument. Les premières séances permettent aux enfants de découvrir tous les instruments, avant un choix orienté par l'enseignant en tenant compte des affinités des enfants et aussi des « nécessités » de répartition dans l'orchestre.

L'espace sera aménagé pour permettre le travail en petit ensemble instrumental.

Les séances durent de 1h30 à 2h : 45' à 1h de travail instrumental spécialisé en pédagogie de groupe et 45' à 1h de travail collectif. La première année au moins, les enseignants sont présents dans le moment de travail collectif pour accompagner le travail de l'enseignant chargé de l'ensemble.

=> Exemple de fonctionnement « orchestre débutant cuivres » avec deux salles :

grande salle 1

3 à 5 trompettistes 17h à 17h45 ou 18h
Orchestre 17h45 à 18h30 ou 18h à 19h

salle 2

3 à 5 cuivres graves 17h à 17h45 ou 18h

=> Exemple de fonctionnement avec 3 ou 4 disciplines et deux salles :

grande salle 1

Discipline A 17h à 17h45
Orchestre 17h45 à 18h30
Discipline C 18h30 à 19h15

salle 2

Discipline B 17h à 17h45
Discipline D 18h30 –19h15

Le chant choral et les activités corporelles

La pratique collective vocale (chant choral) permet aux enfants d'aborder rapidement des pièces plus complexes et variées qu'avec l'instrument. Elle développe également des capacités (respiration, placement de la voix, recherche d'unité de timbre, mémoire...), utiles à la formation de tous les élèves.

Pour des raisons spécifiques au fonctionnement de notre école, la chorale est parfois placée entre des ateliers ou cours de Formation Musicale, ce qui permet de regrouper plus d'enfants, tout en évitant un déplacement supplémentaire aux parents. Elle pourra aussi se mettre en place en dehors du cours de FM. de manière ponctuelle (par session) ou régulière.

La durée totale «Atelier musical ou cours de FM + chorale» ne devrait pas excéder 1h30 les deux premières années du cycle et 2h en fin de cycle. Certains enfants pourront participer uniquement à la chorale, comme pratique collective « autonome ».

Il est souhaitable de proposer aux enfants un travail corporel en appui du travail vocal (sound painting et gestique, déplacement, mise en espace, jeu de rôle...), pouvant aboutir à des réalisations scéniques.

Le cours d'instrument

Objectifs et contenus pédagogiques

Le cours d'instrument sert à installer et à développer des savoir-faire (maîtrise technique, sonorité, lecture des codes...) spécifiques à chaque discipline.

Le professeur doit aider l'élève à s'épanouir dans ses pratiques collectives, par l'apprentissage des œuvres abordées et la résolution des problèmes soulevés. C'est aussi le lieu de découverte des répertoires propres à l'instrument.

Le cours d'instrument est le lieu privilégié pour l'apprentissage de la lecture des notes et des rythmes dont les clés, tessitures et formules sont spécifiques à chaque instrument et à sa rapidité de progression.

Il permet de développer l'oreille mélodique et la justesse, liées au timbre instrumental.

Il permet encore aborder les notions de structure et de phrasé, « nécessaires » pour placer une respiration ou gérer une conduite d'archet.

Il permet enfin d'aborder des notions culturelles comme le fonctionnement de son instrument, sa place et sa « fonction » dans l'histoire de la musique, en appui des répertoires abordés durant le cours.

Le professeur d'instrument doit aborder très tôt avec ses élèves les exercices de mémorisation, d'invention, de déchiffrage, de transposition (solmisation), d'accompagnement (pour les instruments polyphoniques), qui nécessitent sa compétence particulière.

L'accès à l'autonomie doit être encouragé dès le cycle 1 (capacité à corriger ses erreurs, à accorder seul son instrument, à trouver seul ses respirations, coups d'archets...).

Le travail ponctuel avec un autre instrument (monodique ou polyphonique), notamment à l'occasion de la préparation d'une audition, permettra d'ajouter une autre dimension au travail (précision des intentions musicales, « direction » par le geste...). Les professeurs peuvent accompagner leurs élèves ou profiter des ressources locales (accompagnateurs en piano, clavecin...). L'implication d'élèves de 2^{ème} et 3^{ème} cycles jouant d'instruments polyphoniques est évidemment à privilégier, dans le cadre de leur formation.

Fonctionnement

En cursus « traditionnel », le cours est le plus souvent individuel, mais la pédagogie de groupe* devra être privilégiée autant que possible.

En cursus « orchestre débutant », le cours est systématiquement dispensé en pédagogie de groupe*, différente et complémentaire de la pratique collective.

* Voir glossaire page 3

Le cours de Formation Musicale (à partir de la troisième année du cycle 1)

Objectifs et contenus pédagogiques

Le cours de Formation Musicale doit permettre d'élargir et d'approfondir les connaissances de l'élève. Les acquisitions en fin du cycle 1 doivent lui permettre de poursuivre sa pratique musicale dans le cadre d'un cursus diplômant ou non proposé au sein de l'EDM ou dans une autre école agréée.

Le cours de Formation Musicale en fin de cycle 1 reste le lieu privilégié des apprentissages "sensibles", même si les éléments abordés (intonation, polyphonie, pulsation, rythme, mémorisation, invention...) sont de plus en plus complexes et les répertoires de plus en plus éloignés du champ de pratique de l'élève. Les apprentissages doivent continuer à être abordés non d'une manière théorique, mais toujours par une expérimentation vivante précédant les explications éventuelles.

L'approche du langage écrit (lecture de notes, dictées, analyse et théorie, culture musicale ...) sera de plus en plus marquée. Les dictées doivent toutefois rester essentiellement un moyen de contrôle de l'oreille, avant d'être évaluées comme un véritable moyen de « conservation » que l'on pourra exiger dans les cycles supérieurs.

Fonctionnement

Le cours de Formation Musicale regroupe un maximum de 18 élèves durant 1h30. En fonction des effectifs (notamment sur les petites antennes), et d'une éventuelle pratique collective vocale placée entre deux cours, la durée du cours pourra varier de $\pm 30'$.

Les enseignants de formation musicale pourront proposer, avec l'appui de collègues, un soutien rythmique ou vocal pour certains élèves le nécessitant. Ce soutien se déroulera si possible en petit groupe, sur un nombre limité de séances.

Les pratiques collectives instrumentales en fin de cycle*

Objectifs et contenus pédagogiques

Le contenu pédagogique des ensembles instrumentaux en cycle 1 doit s'inscrire dans la continuité de celui des Ateliers musicaux ou des Orchestres débutants proposés en début du cycle. Ils doivent trouver leur place non comme simple lieu de pratique, mais comme véritable lieu de formation musicale de l'élève.

Le professeur responsable d'un ensemble « junior » doit en particulier veiller à inclure dans chaque séance, outre les apprentissages techniques (justesse, rythme, lecture, écoute...), des moments d'invention (jeux musicaux, petites séquences improvisées) et de culture musicale (étude des instruments, tessitures, alliage de timbres, analyse, histoire...).

Les élèves qui le souhaitent doivent pouvoir faire travailler l'ensemble, sur un extrait de leur choix, voire diriger un moment de « création ».

D'autres compétences parmi l'équipe pédagogique pourront être valorisées lors de séances de travail sur un répertoire spécifique (approche stylistique...)

Fonctionnement

Dans les centres de Gray, Lure et Luxeuil-les-Bains, des ensembles cycle 1 « spécialisés » (cordes, vents), sont proposés aux élèves avec des séances hebdomadaires d'1h. Dans les plus petites antennes, des ensembles « mixtes » sont mis en place, par session de travail, pour permettre aux élèves une pratique collective instrumentale tout en évitant aux parents des déplacements trop nombreux.

Des ensembles spécifiques (ensembles de guitares, de percussions, de musique ancienne...) peuvent également se mettre en place en fonction des effectifs d'élèves et des projets des enseignants.

Les auditions doivent être l'occasion pour les élèves de préparer des pièces avec les instruments polyphoniques (piano, guitare, harpe, clavecin...).

* Les pratiques collectives proposées pour chaque discipline sont détaillées en annexe 2b

Les pratiques collectives des instruments polyphoniques*

Objectifs et contenus pédagogiques

La pratique collective des instruments polyphoniques (piano, orgue-clavecin, guitare, harpe, batterie-percussions) doit faire l'objet d'une réflexion particulière, dès le cycle 1.

Si le travail du répertoire soliste représente l'essentiel du projet de l'élève (à part pour la batterie et les percussions...), on doit également développer chez nos élèves l'envie et les compétences leur permettant d'intégrer des ensembles de pratiques collectives, afin d'inscrire ces disciplines dans le cadre des projets culturels des territoires.

L'évaluation de compétences spécifiques dans le domaine de l'accompagnement doit donc être actée pour ces disciplines, dans le cadre du contrôle continu, voire au moment de l'examen, comme c'est déjà le cas pour les élèves guitaristes.

Fonctionnement

Pour faciliter l'intégration des élèves dans les ensembles, les cours de batterie-percussions, de clavecin-orgue seront « couplés » lors des deux premières années du cycle 1. Chaque professeur organisera les cours sur l'année de manière à aborder avec les élèves les deux disciplines, par sessions. A partir de la 3^{ème} année, l'élève sera encouragé à poursuivre les deux disciplines, mais il pourra choisir de se perfectionner dans une seule.

Les professeurs d'instrument polyphoniques et ceux responsables des ensembles « junior » doivent veiller à intégrer les élèves pratiquant un instrument polyphonique dans les ensembles à cordes (clavecin, guitare, harpe) ou à vent (piano, percussions, batterie)

Au-delà des ensembles de percussions, de guitare, le piano à quatre ou six mains... il faut encourager la collaboration entre classes pour permettre aux élèves, dès la fin du cycle 1, de jouer avec d'autres (flûte et harpe ou guitare, trompette et orgue, clavecin et flûte à bec, piano et... tous instruments), à l'occasion de la préparation des auditions.

Les présentations publiques*

Rappel « La pédagogie se nourrit aussi de la vie artistique et culturelle dans toutes ses dimensions : la rencontre avec des œuvres et des artistes dans des champs artistiques et des esthétiques variés... et aussi l'expérience de la scène, constituent des éléments essentiels au plaisir et à l'épanouissement des apprentis artistes, enfants, jeunes et adultes »

Les présentations publiques font partie intégrante de la formation de l'élève. Elles sont donc obligatoires et font partie de la validation de son parcours.

Ce qui peut varier :

- Le moyen d'expression : en chantant ou en jouant de son instrument, en présentant un travail, en dirigeant...
- Le type de formation : seul, en musique de chambre, en grand ensemble dirigé...
- Le lieu et le public concerné : dans l'école de musique pour les parents et les camarades (audition de classe...), dans une salle de concert, pour un public plus large (auditions, heures musicales...), dans le cadre d'un projet particulier (spectacle mis en scène, dans un lieu particulier, avec une rencontre artistique...).

** Les différents types de pratiques collectives proposées pour chaque discipline et les différents types de présentations publiques sont détaillés dans les documents annexes 2b et 4.*

1.5) L'évaluation en cycle 1

Remarques générales

Les critères, modalités et contenus des évaluations sont directement liés aux objectifs pédagogiques. L'évaluation porte sur l'ensemble des pratiques de l'élève. La motivation, le travail, l'implication des élèves doivent également être valorisés.

Il faut distinguer l'évaluation formative (qui montre l'évolution personnelle de l'élève) et l'évaluation normative (qui montre son niveau par rapport à d'autres élèves, aux critères de notre école ou d'autres écoles de musique...).

L'évaluation de l'élève est pratiquée de manière continue et par des examens en fin de cycle. En cycle 1, l'évaluation continue sera renforcée.

L'évaluation continue au cours du cycle 1 *

Les carnets de liaison : Ils sont le lien entre les professeurs, l'élève et ses parents. Ils permettent d'assurer le suivi régulier du travail et de porter certaines remarques (comportement, travail, motivation...) ou informations pratiques (déplacements de cours, achat de matériel, dates des auditions ou examens, etc...) à la connaissance des parents.

Les bulletins semestriels : Ils sont envoyés aux familles avant les vacances d'hiver et d'été. Les bulletins ne sont pas envoyés aux élèves en Jardin Musical et en chorale « seule ».

Le contrôle continu : Les enseignants ont la possibilité d'effectuer, en fonction de la conduite pédagogique de leur classe, des contrôles, oraux ou écrits, notés ou non. Les résultats peuvent être portés dans les bulletins semestriels ou présentés lors des conseils pédagogiques.

Le conseil pédagogique et le référentiel de compétences

Le conseil pédagogique comprend les professeurs de l'élève, le coordinateur du secteur, et éventuellement le directeur. Des conseils pédagogiques sont réunis en fin d'année scolaire sur chaque secteur de l'EDM. Ils effectuent un suivi des parcours des élèves et font le point sur leurs compétences, sur la base du référentiel validé par l'équipe pédagogique*. Ce bilan permet de situer l'élève et le cas échéant de préciser son projet, afin de lui proposer le meilleur parcours pour la suite de ses études musicales. Le Conseil pédagogique statue également sur les propositions ou demandes d'orientation. Les parents sont informés en juillet de l'avis du conseil pédagogique.

La durée du cycle doit permettre à l'élève d'atteindre à son rythme le niveau requis. Toutefois, il est parfois souhaitable de proposer aux parents :

- un changement de niveau en cours de cycle, voire d'année
- un maintien de l'élève une année supplémentaire dans le cycle
- une présentation anticipée de l'élève à l'examen de fin de cycle
- une orientation vers un parcours spécifique ou un autre instrument

Le suivi des activités et la validation des parcours

Outre les cours d'instrument et de Formation musicale, évalués dans le cadre du contrôle continu et des examens de fin de cycle, les élèves doivent justifier d'autres activités réalisées dans le cadre de leur parcours et de leur « contrat » avec l'école de musique.

Dès le premier cycle, les élèves doivent participer aux pratiques collectives proposées par l'EDM, aux auditions...

** Le suivi et l'évaluation des élèves, ainsi que le référentiel de compétences, sont détaillés dans les documents annexes 3 et 3b*

*** Toute demande d'orientation en Parcours labellisé ou en SPC à la rentrée suivante doit faire l'objet d'une demande écrite au directeur avant le 31 mai. L'équipe pédagogique émettra un avis sur le choix d'orientation des parents. Les parents seront consultés avant toute orientation proposée par l'équipe pédagogique.*

Les examens de fin de cycle 1*

L'examen d'instrument comprend :

- Une pièce imposée et éventuellement une pièce au choix travaillée dans l'année
- Eventuellement une épreuve d'accompagnement (instruments polyphoniques)

Le contrôle continu doit permettre :

- o d'évaluer les capacités de déchiffrage et d'invention de l'élève
- o d'évaluer les capacités à accompagner (instruments polyphoniques)
- o de recenser l'approche de différents répertoires et différentes esthétiques.

L'examen de Formation Musicale comprend :

- Une note moyenne de contrôle continu, prise en compte pour 1/3
- Une note moyenne des deux épreuves écrites réalisées en 1C4 pour 1/3
- Une note moyenne des épreuves orales devant jury, prise en compte pour 1/3

Le « par cœur »

L'élève doit avant tout être mis en situation favorable d'expression technique et musicale les textes confiés. Le "par cœur" peut y contribuer, sans pour autant lui donner un caractère obligatoire qui peut au contraire être pénalisant pour certains élèves

Composition des jurys (instrument et oral de FM)

Le directeur décide de la composition des jurys en concertation avec les enseignants.

Le jury comprend, à titre indicatif :

- Le directeur de l'EDM ou un enseignant délégué
- Le professeur responsable du secteur (pour l'oral de FM)
- Au moins un professeur extérieur à l'établissement, obligatoirement titulaire du DE ou du CA de la discipline pour les élèves en cycle 3 d'instrument.

Appréciations et Résultats

Pour l'examen d'instrument, les mentions suivantes sont attribuées :

- Maintien dans le cycle
- Passage (sans mention) ou Passage avec mention B, TB, TB avec les félicitations

Pour l'examen de Formation Musicale, les mentions suivantes sont attribuées :

- Maintien dans le cycle (moyenne inférieure à 12)
- Passage au cycle supérieur (moyenne entre 12 et 13,99)... avec la mention Bien (moyenne entre 14 et 15,99)... avec la mention Très Bien (moyenne entre 16 et 17,99)... et avec les félicitations du jury (moyenne supérieure à 18).

L'avis du professeur est sollicité pour le passage si la moyenne est comprise entre 11,5 et 12 et pour l'attribution des mentions.

La décision du jury est sans appel. Elle tient compte de l'examen proprement dit et également du contrôle continu et de l'avis de l'enseignant.

Le **Diplôme de 1° cycle** est délivré aux élèves ayant réussi l'examen en instrument et en Formation Musicale et validé leur parcours de pratiques collectives

Poursuite des études

Les élèves n'ayant pas réussi l'examen de fin de cycle 1 peuvent se réinscrire dans le cycle une année supplémentaire ou être orientés, après avis de l'équipe pédagogique et en fonction de leur âge, de leur profil et de leur projet, vers un parcours non diplômant.

Les élèves ayant réussi les examens de fin de cycle 1 peuvent poursuivre leurs études musicales en cursus diplômant ou en parcours non diplômant, après avis de l'équipe pédagogique et en fonction de leur âge, de leur profil et de leur projet,

* Le suivi et l'évaluation des élèves, ainsi que le référentiel de compétences, sont détaillés dans les documents annexes 3 et 3b

II) LES ETUDES APRÈS LE CYCLE 1

II.1) Les objectifs pédagogiques

Après le cycle 1 où il a acquis des bases, l'élève doit augmenter sa maîtrise technique pour pouvoir poursuivre une pratique musicale en amateur de manière autonome. Il doit également, à des degrés divers en fonction du parcours choisi, élargir et approfondir sa culture musicale au-delà de sa propre pratique pour étendre ses capacités d'expression, de communication et de créativité.

Conforter les savoir-faire instrumentaux, accéder à l'autonomie

En construisant de manière autonome l'interprétation d'une pièce et en la justifiant. En acquérant une méthode de travail (utilisation des exercices) et des outils pour chercher et renouveler son répertoire. En sachant accorder son instrument seul et en maîtrisant des gestes de base pour garantir son fonctionnement sans l'aide du professeur (changement de cordes, retouche d'anche, graissage de piston...).

Développer les capacités d'initiative et de créativité

Apprendre à manipuler, instrumentalement et par écrit, différents systèmes musicaux (copier, arranger, adapter, transcrire, composer...), en participant à des ateliers d'écriture, d'arrangement, de MAO... Improviser dans des langages spécifiques propres à sa pratique (baroque, jazz, musiques traditionnelles...). Prendre l'initiative d'une pratique d'ensemble (mener, gérer, diriger le travail d'un groupe...). S'impliquer dans la réalisation d'une audition, concert ou spectacle (programme, scénographie, organisation, communication...).

Conforter et élargir les connaissances musicales

Par l'éducation sensorielle (toujours) et par la pratique et l'étude du langage musical (lecture, transposition, clés, pulsation, rythme, écoute, mémorisation, intonation, écriture, analyse, terminologie...). En associant audition et texte écrit de manière à ce que la lecture devienne perception auditive intérieure et analytique (discerner, entendre intérieurement, mémoriser). En retenant et en notant des éléments d'une séquence monodique (mélodie, rythme et structure harmonique) ou d'une séquence contrapuntique ou harmonique à 2 voix.

Par l'étude élargie de répertoires en dehors du champ de sa propre pratique. En favorisant la rencontre artistique (toujours !) dans différents domaines, et en affinant son sens critique (commentaire d'écoute, analyse...), par une connaissance approfondie de l'histoire des arts, des courants esthétiques.... En abordant les notions d'organologie, d'acoustique architecturale...

II.2) L'organisation générale des études après le cycle 1

Préambule

Le dernier Schéma National d'Orientation Pédagogique a mis l'accent sur la diversification des parcours à proposer aux élèves après le cycle 1. Ouvrir la possibilité de choix dans l'offre de formation est souvent facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses. Par ailleurs, certains élèves ne souhaitent pas suivre un cursus diplômant ou n'ont simplement pas le temps ou les acquis nécessaires pour le faire. Ceci implique pour l'école de mieux accompagner les élèves dans la définition de leur projet, en précisant le contenu de leur formation et en élargissant l'offre au lieu de la restreindre.

Le projet pédagogique de l'EDM a pour but de clarifier et de détailler les différents parcours proposés après le cycle 1. Il s'agit également de renforcer la formation des élèves, que ce soit en cursus diplômant ou en parcours labellisé, en prenant en considération les attentes différenciées des élèves et les contraintes structurelles de fonctionnement de notre école, tout en garantissant une labellisation des parcours pour nos élèves. Il s'agit enfin de réfléchir à l'ouverture de notre offre de formation vers de nouveaux publics, amateurs, mélomanes, citoyens...

** Les différents cursus sont présentés dans le document annexe 2*

Trois propositions pour trois projets *

1) Le « Coursus diplômante » (cycle 2 et cycle 3 de pratique amateur)

L'élève est admis en cycle 2 après validation de l'examen de fin de cycle 1, ou sur équivalence d'une école de musique agréée, éventuellement après un test de niveau.

Le cycle 2 se déroule en quatre années (± 1 an).

La fin du 2^{ème} cycle est validée par l'obtention du Brevet.

//

L'élève est admis en cycle 3 de pratique amateur après validation de l'examen de fin du cycle 2, ou sur équivalence d'une école de musique agréée, après un test de niveau.

Le cycle 3 de pratique amateur se déroule en 2 ans (± 1 an)

La fin du 3^{ème} cycle est validée par l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales.

2) Le « Parcours labellisé », non diplômante

L'élève intègre un parcours personnalisé non diplômante après validation de l'examen de fin du cycle 1, et/ou après avis de l'équipe pédagogique en fonction de son âge, son profil et son projet.

L'inscription en parcours personnalisé est soumise à la validation du « contrat de pratiques », et au-delà de la quatrième année, à la disponibilité dans la classe.

L'évaluation continue permet de suivre le parcours de l'élève et sa motivation.

Des passerelles sont possibles pour réintégrer le cursus normalisé diplômante.

3) Le « Soutien à la Pratique Collective » (SPC), non diplômante (voir page 23)

L'élève intègre le « Soutien à la pratique collective » (SPC) après validation de l'examen de fin du cycle 1, et /ou sur avis de l'équipe pédagogique en fonction de son âge, son profil et son projet. Cette proposition s'adresse en priorité aux musiciens amateurs qui souhaitent bénéficier d'un soutien instrumental ou vocal sur un projet spécifique et ponctuel.

L'inscription en SPC est soumise à la disponibilité dans la classe et à la validation du projet de pratique collective. Le parcours des élèves en SPC est évalué s'ils le demandent.

L'organisation des études en « modules et unités d'enseignement »

Les études s'organisent en deux grands modules : **le module « instrument » et le module « formation et culture musicale »**. Chaque module comprend un certain nombre d'enseignements, réguliers ou par session, obligatoires ou optionnels, qui varient selon le parcours choisi et la discipline.

L'organisation de certains enseignements par session permet aux élèves d'approfondir ou de diversifier leurs connaissances et d'améliorer ainsi leur capacité à devenir des musiciens et /ou des auditeurs éclairés, tout en gérant avec souplesse des emplois du temps souvent surchargés. Il permet en outre d'ouvrir l'école de musique vers de nouveaux publics qui ne souhaitent pas s'inscrire dans un cursus complet mais qui pourraient être intéressés par des formations ponctuelles, dans un domaine spécifique. Il s'agit enfin de valoriser l'ensemble des compétences des enseignants de l'EDM et d'autres partenaires, artistes associés, etc...

Le cursus de chaque élève est donc composé d'un ensemble cohérent de pratiques et d'enseignements, suivant un cahier des charges défini en concertation entre l'établissement et l'élève. Il prend la forme d'un « parcours personnalisé de formation », adapté aux besoins de l'élève à ce stade de son développement. En début d'année, chaque élève construit son parcours avec l'équipe pédagogique, en veillant à diversifier et à compléter sa formation durant le cycle.

Les acquisitions en fin des cycles 2 et 3 diplômants doivent permettre aux élèves d'intégrer les différents parcours proposés au sein d'un conservatoire à rayonnement départemental ou régional sans déclassement et de préparer le cas échéant l'entrée en cycle d'orientation professionnel (CEPI ou COP) proposé par ces établissements

* Les différents cursus sont présentés dans le document annexe 2

II.3) Les contenus en Coursus diplômant et en Parcours labellisé

Le module « instrument »

Le cours d'instrument

Le cours dure de 45' à 1h selon l'année dans le cycle et la discipline. Il s'agit généralement d'un cours individuel durant lequel l'élève va perfectionner la pratique de son instrument (technique, sonorité, justesse, pulsation et rythme, phrasé, interprétation...), découvrir ou approfondir l'approche de certains répertoires et styles (contemporain, baroque, jazz, traditionnel...), améliorer ses capacités à déchiffrer, voire transposer « à vue », acquérir des connaissances et des compétences (accord, fonctionnement, entretien de son instrument, méthode de travail, recherche de répertoire...) lui permettant de poursuivre une pratique amateur de manière autonome.

Le travail du répertoire abordé dans le cadre des pratiques collectives de l'élève sera complété par du répertoire spécifique à l'instrument.

Il faut envisager à ce stade une véritable formation à l'accompagnement pour les élèves pratiquant un instrument polyphonique, et peut-être aborder la réalisation de basses pour les élèves en cycle 3 en clavecin et orgue.

Le travail régulier en formation « sonate » (avec un autre élève ou à défaut avec un professeur) devra être encouragé (analyse structurelle, écoute harmonique, justesse, rythme, geste musical...).

L'élève mettra en place progressivement les équilibres structurels (tension /détente) nécessaires à l'improvisation qu'il pratiquera dans des cadres stylistiques précis (jazz, baroque...) ou non, selon sa discipline. Il analysera le son produit (notions d'acoustique architecturale). Il communiquera son interprétation à un public (maîtrise du trac...).

Les enseignements et pratiques associés

-> Les pratiques collectives instrumentales

Elles sont dispensées dans le cadre de l'école de musique ou au sein d'ensembles associatifs ayant signé une charte de partenariat avec l'EDM. Le travail est le plus souvent planifié par « sessions », en fonction des objectifs de diffusion des ensembles.

Les ensembles sont constitués par familles (harmonie, brass band, ensemble à cordes, ensemble de flûtes à bec, de guitares, de percussions...) ou par esthétique (musiques anciennes, musiques traditionnelles, improvisées, jazz...). Les propositions varient selon les secteurs géographiques (voir en annexe 1).

L'élève devra avoir abordé différents types de pratiques collectives durant son parcours (effectifs, genres ou styles différents).

Pour les instruments polyphoniques, la musique de chambre constitue le lieu essentiel de leur pratique collective. Les organistes et clavecinistes devront participer aux ensembles de musique ancienne de manière privilégiée.

-> La découverte d'esthétiques spécifiques Au-delà des types de formation auxquelles auront participé les élèves, la découverte d'esthétiques particulières et de l'improvisation doit faire partie de leur parcours de formation, de manière obligatoire pour certaines disciplines.

-> La participation à des présentations publiques (voir cycle 1, page 14)

-> Le soutien rythmique et la pratique corporelle (travail de ressenti de la pulsation, respiration et maîtrise du trac, présence sur scène etc...)

-> L'étude d'un instrument complémentaire (polyphonique /monodique...) pourra être envisagé à ce stade de la formation des élèves, donnant accès à un autre répertoire, à d'autres champs d'expression.

** Les différents cursus, types de pratiques collectives et de présentations publiques sont détaillés dans les annexes 2, 2b et 4*

Le module « formation et culture musicale »

Le cours de Formation Musicale

Rappel : Les acquisitions en fin des cycles 2 et 3 diplômants doivent permettre aux élèves de l'EDM d'intégrer les différents parcours proposés au sein d'un conservatoire à rayonnement départemental ou régional sans déclassement et de préparer le cas échéant l'entrée en cycle d'orientation professionnel. (CEPI ou COP).

Le cours de Formation Musicale s'adresse aux élèves poursuivant le Coursus diplômant. Il dure 1h30 (± 30' selon les effectifs). Des regroupements par niveaux ou par secteur géographique sont parfois nécessaires pour garantir la cohérence des cours. Il permet à l'élève de perfectionner ses apprentissages fondamentaux (lecture-transposition-clés, pulsation-rythme, écoute-mémorisation-intonation, reprise de séquences en dictée, analyse harmonique et structurelle, terminologie...), à travers l'étude par l'écoute ou par la lecture d'œuvres au-delà de son propre répertoire.

Même si le projet pédagogique de l'EDM fixe les normes d'attribution des diplômes de fin de cycles, les objectifs et contenus pédagogiques des cours de Formation musicale devront être en cohérence avec les autres établissements régionaux.

Un cours « renforcé » pourrait être mis en place pour certains élèves particulièrement motivés ayant pour objectif d'intégrer un Cycle d'orientation professionnel.

Les enseignements et pratiques associés

Pour élargir la formation et la culture musicale de nos élèves, il est nécessaire de les ouvrir à d'autres domaines artistiques (peinture, littérature, arts de la scène, de l'image....) à d'autres compétences (méthode de recherche, commentaire d'écoute critique, histoire des arts, esthétique, organologie, réalisation de projets...), à d'autres pratiques (instrumentation, arrangement, harmonisation, utilisation de l'outil informatique pour l'édition ou la création musicale, direction d'ensembles...), visant à former des amateurs éclairés et créatifs.

Ces activités ne peuvent pas toujours trouver place dans le cours de Formation Musicale, qui par ailleurs ne s'adresse qu'aux élèves inscrits en Coursus diplômant... L'organisation de ces enseignements par « session » permet de répondre à ces objectifs tout en les rendant accessibles aux élèves et musiciens amateurs qui ne suivent pas le cursus diplômant.

Pour certaines propositions (culture musicale, écriture...) on attachera la plus grande vigilance à ce que l'organisation et le contenu de ces ateliers soient pensés en cohérence avec les contenus et l'organisation des cours de Formation Musicale.

-> Le soutien vocal et le soutien en « rythmique corporelle »

Les enseignants de Formation Musicale pourront proposer, avec l'appui de collègues, un soutien rythmique ou vocal à certains élèves le nécessitant. Ce soutien se déroulera si possible en petit groupe, et sur un nombre limité de séances.

Quelques exemples de domaines de formation proposés sous formes d'Ateliers*:

- > **La culture musicale** (histoire des arts, préparation de rencontres artistiques...)
- > **L'écriture musicale** (transcription, instrumentation, arrangement, harmonisation, MAO)
- > **La direction d'ensemble** (analyse, gestique, conduite de groupe),
- > **Les techniques du spectacle** (conception, scénographie, régies, communication)

...

** Les propositions détaillées d'Ateliers sont présentées dans l'annexe 2*

II. 4) L'évaluation en Cursus diplômant et en Parcours labellisé

Remarques générales

Les critères, modalités et contenus des évaluations sont directement liés aux objectifs pédagogiques. L'évaluation porte sur l'ensemble des pratiques de l'élève. La motivation, le travail, l'implication des élèves doivent également être valorisés.

Il faut distinguer l'évaluation formative (qui montre l'évolution personnelle de l'élève) et l'évaluation normative (qui montre son niveau par rapport à d'autres élèves, aux critères de notre école ou d'autres écoles de musique...).

L'évaluation est pratiquée de manière continue et par des examens en fin de cycle. Les élèves en SPC ne sont évalués (bulletins semestriels) qu'à leur demande.

L'évaluation continue au cours du cycle

Les carnets de liaison : Ils sont le lien entre les professeurs, l'élève et ses parents. Ils permettent d'assurer le suivi régulier du travail et de porter certaines remarques (comportement, travail, motivation...) ou informations pratiques (déplacements de cours, achat de matériel, dates des auditions ou examens, etc...) à la connaissance des parents.

Les bulletins semestriels : Ils sont envoyés aux familles avant les vacances d'hiver et d'été. Les bulletins sont envoyés seulement à leur demande aux élèves adultes et à ceux en SPC. Un double est conservé dans le dossier de l'élève

Le contrôle continu : Les enseignants ont la possibilité d'effectuer, en fonction de la conduite pédagogique de leur classe, des contrôles, oraux ou écrits, notés ou non. Les résultats peuvent être portés dans les bulletins semestriels ou présentés lors des conseils pédagogiques.

Le conseil pédagogique et le référentiel de compétences*

Le conseil pédagogique comprend les professeurs de l'élève, le coordinateur du secteur, et éventuellement le directeur. Des conseils pédagogiques sont réunis en fin d'année scolaire sur chaque secteur de l'EDM. Ils effectuent un suivi des parcours des élèves, notamment en Cursus diplômant et en Parcours labellisé et font le point sur leurs compétences, sur la base du référentiel validé par l'équipe pédagogique. Ce bilan permet de situer l'élève et le cas échéant de préciser son projet, afin de lui proposer le meilleur parcours pour la suite de ses études musicales. Le Conseil pédagogique statue également sur les propositions ou demandes d'orientation. Les parents sont informés en juillet de l'avis du conseil pédagogique.

La durée des cycles doit permettre à l'élève d'atteindre à son rythme le niveau requis. Toutefois, il est parfois souhaitable de proposer aux parents :

- un changement de niveau en cours de cycle, voire d'année
- un maintien de l'élève une année supplémentaire dans le cycle
- une présentation anticipée de l'élève à l'examen de fin de cycle
- une orientation vers un autre parcours

Les contrôles inter-cycles devant jury

Des contrôles sont organisés en instrument en milieu de cycle 2 et en début de cycle 3 (pour les élèves en Cursus diplômant°)

° Seuls les élèves ayant obtenu le Brevet de 2^{ème} cycle et souhaitant poursuivre en Parcours labellisé pourront présenter l'examen d'instrument en cycle 3, sur avis du professeur et du directeur

Le suivi des activités et la validation des parcours*

Outre les cours d'instrument et de Formation musicale, évalués dans le cadre du contrôle continu et des examens de fin de cycle, les élèves doivent justifier d'autres activités réalisées dans le cadre de leur parcours et de leur « contrat » avec l'école de musique.

Les pratiques collectives et autres activités doivent être planifiées chaque année par l'élève, en fonction de son cursus et avec l'aide de ses professeurs. La validation de ces activités sera nécessaire pour lui permettre de poursuivre son parcours ou d'obtenir son diplôme de fin de cycle.

** Les activités « optionnelles » ou « obligatoires » sont précisées pour chaque cursus et pour chaque discipline instrumentale pratiquée dans le document annexe 2*

** Le suivi et l'évaluation des élèves, ainsi que le référentiel de compétences, sont détaillés dans les documents annexes 3 et 3b*

Les examens de fin de cycles*

L'examen d'instrument* comprend :

- Une ou deux pièces imposées, de caractères ou d'époques variés°
- Eventuellement une pièce au choix travaillée dans l'année
- Eventuellement une épreuve d'accompagnement (instruments polyphoniques).

Le contrôle continu doit permettre d'évaluer les capacités de déchiffrage et d'invention de l'élève, d'évaluer ses capacités à accompagner (instruments polyphoniques), de valider l'approche de différents répertoires et esthétiques.

° *En fin de cycle 3, l'élève peut présenter une « production artistique » de 20 à 40' montrant les capacités instrumentales, la place au sein d'un groupe, l'imagination de l'élève. La production est préparée avec un professeur référent*

* *Un élève inscrit en « Parcours labellisé non diplômant » présente l'examen d'instrument en fin de cycle 2. Il peut se voir attribuer une attestation de réussite à l'examen, mais ceci ne l'autorisera pas à intégrer le cursus diplômant en cycle 3, sauf s'il a obtenu le Brevet complet en fin de cycle 2.*

L'examen de Formation Musicale (élèves en cursus diplômant) comprend :

- Une note de contrôle continu
- Des épreuves écrites
- Des épreuves orales, devant jury

Le « par cœur »

L'élève doit avant tout être mis en situation favorable d'expression technique et musicale les textes confiés. Le "par cœur" peut y contribuer, sans pour autant lui donner un caractère obligatoire qui peut au contraire être pénalisant pour certains élèves

Composition des jurys

Le directeur décide de la composition des jurys en concertation avec les enseignants.

Le jury comprend, à titre indicatif:

- Le directeur de l'EDM ou un enseignant délégué.
- Au moins un professeur extérieur à l'établissement titulaire du DE ou du CA de la discipline, pour évaluer des élèves présentés en fin de cycle 3.

Résultats

Pour l'examen d'instrument, la décision du jury est sans appel. Elle tient compte de l'examen proprement dit et également du contrôle continu et de l'avis de l'enseignant.

Pour l'examen de Formation Musicale, le passage au cycle supérieur est obtenu avec une moyenne supérieure à 12. (pour l'attribution des mentions, voir Cycle 1 page 16)

Le **Brevet de 2° cycle** est délivré aux élèves ayant réussi leur examen en instrument, en Formation Musicale, et validé un certain nombre de pratiques collectives et d'enseignements obligatoires ou optionnels au cours du cycle.

Le **Certificat d'Etudes Musicales de 3° cycle amateur (CEM)** est délivré aux élèves ayant réussi leur examen en instrument et en Formation Musicale, et validé un certain nombre de pratiques collectives et d'enseignement obligatoires ou optionnels.

Poursuite des études :

Les élèves n'ayant pas réussi l'examen de fin de cycle 2 ou 3 peuvent se réinscrire dans le cycle une année supplémentaire ou être orientés, après avis de l'équipe pédagogique et en fonction de leur profil et de leur projet, vers un parcours non diplômant.

Les élèves ayant réussi les examens de fin de cycle 2 peuvent poursuivre leurs études musicales en cursus diplômant ou en parcours non diplômant, après avis de l'équipe pédagogique et en fonction de leur profil et de leur projet.

* *Le contenu détaillé des examens est présenté dans le document annexe 3*

** *Toute demande d'orientation en Parcours labellisé ou en SPC à la rentrée suivante doit faire l'objet d'une demande écrite au directeur avant le 31 mai. L'équipe pédagogique émettra un avis sur le choix d'orientation des parents. Les parents seront consultés avant toute orientation proposée par l'équipe pédagogique.*

III) LES CURSUS SPECIFIQUES

III.1) Les ados-adultes « grands débutants »

Le cycle 1 « ado-adulte » est proposé aux élèves “grands débutants”, à partir de 14 ans. Il s’effectue en 3 ans (± 1 an)

Contenus

L’élève bénéficie d’un cours individuel d’instrument de 30’ hebdomadaires. Il intègre, dès que le professeur le juge possible les pratiques collectives de son secteur.

En fonction des effectifs inscrits, des cours de Formation Musicale spécifiques « ados-adultes » sont proposés aux élèves. Dans le cas contraire, et sur avis du directeur, le temps du cours d’instrument peut être allongé pour permettre au professeur d’instrument d’assurer la formation musicale générale de l’élève (lecture, travail rythmique...), en appui de sa pratique instrumentale.

Evaluations et orientation

L’élève est évalué s’il le demande par bulletin semestriel. A la fin du cycle il peut

- intégrer le cycle 2 diplômant après validation des examens en FM et en instrument
- poursuivre en Parcours labellisé non diplômant ou en SPC, sur avis du professeur.

III.2) Le « Soutien à la Pratique Collective » (SPC)

Sur avis de l’équipe pédagogique ou sur demande des familles*, ce parcours peut être proposés aux adolescents (à partir de la classe de 4^{ème}) et aux adultes non débutants.

Pour bénéficier de ce soutien, l’élève doit participer à une pratique collective régulière en Haute-Saône (harmonie, orchestre, chorale...).

L’inscription est soumise à la disponibilité dans les classes.

Contenus

Le soutien instrumental ou vocal peut être individuel (30’) ou collectif (3 élèves durant 1h). Le cours doit aider l’élève à s’épanouir dans sa pratique collective par l’apprentissage des oeuvres abordées, le perfectionnement des apprentissages fondamentaux (technique, sonorité...) et l’accès à l’autonomie (fonctionnement de l’instrument, matériel, accord, méthode de travail...).

Evaluations et orientation

Le SPC n’est pas diplômant et l’élève n’est pas évalué, sauf s’il le demande.

S’il le souhaite, et sur avis de l’équipe pédagogique, l’élève pourra intégrer un Parcours labellisé, voire un Cours diplômant.

** Toute demande d’orientation en Parcours labellisé ou en SPC à la rentrée suivante doit faire l’objet d’une demande écrite au directeur avant le 31 mai. L’équipe pédagogique émettra un avis sur le choix d’orientation des parents. Les parents seront consultés avant toute orientation proposée par l’équipe pédagogique.*

III.3) Le cursus des chanteurs

Le Cycle 1

Organisation et contenus

Le cycle se déroule en 3 ans ± 1an

Cours de chant

30' puis 45' avec accompagnement au piano (30') l'année de l'examen

Pratiques collectives

Chant accompagné (au moins la troisième année en audition)

Participation à un projet en grand chœur, à l'Atelier lyrique (1C3)

Formation musicale

Cours de « FM adultes » (selon secteurs, technique écoute, lecture, rythme...)

Cours spécifique chanteurs (culture lyrique, littérature...)

Les Cycles 2 et 3 diplômants

Organisation et contenus

Le cycle 2 se déroule en 3 ans ± 1an, le cycle 3 en 2 ans, ± 1an

Module « Instrument »

- Cours de chant (45' à 1h, avec 30' d'accompagnement au piano, clavecin...)

- Pratiques collectives vocales (chant accompagné, « 1 par voix », chœur)

- Atelier Lyrique : L'atelier lyrique consiste en un travail d'approfondissement ouvert aux chanteurs lorsque ceux-ci auront travaillé le répertoire adéquat avec leurs professeurs respectifs. Vivre intensivement une scène conduit un élève à dépasser les contraintes techniques du chant, à se désinhiber... et à se laisser chanter, donc à franchir des caps. Il s'agit de mettre les élèves face au défi-jeu qui est inhérent au travail d'un air lyrique et de les guider vers :

- Une meilleure compréhension de l'espace scénique et de ses règles,
- Une plus grande liberté corporelle,
- Une connaissance intime d'un personnage, dans la situation où le place l'air choisi

Les scènes travaillées seront présentées au public à l'issue de la session de travail

- Découverte d'esthétiques (improvisation jazz, baroque...) en Atelier*

- Instrument complémentaire (piano accompagnement...)

Module « Formation et culture musicale »

- Ateliers* « culture musicale » « écriture » « direction » « Arts de la scène »

- Réalisation de projet (voir évaluations en fin de cycle 3, page suivante)

L' évaluation

Continue en cours des cycles 1, 2 et 3

Bulletins semestriels, à la demande des élèves

Validation des pratiques collectives et du parcours de formation

(pratiques collectives vocales, atelier lyrique, auditions...)

Contrôle inter-cycle devant jury en 2C2 et 3C1

Examens en fin de cycle

En chant en 1C3

En chant et Atelier lyrique en 2C3, 3C2**

* Les propositions détaillées d'Ateliers sont présentées dans l'annexe 2

** En fin de cycle 3, l'élève peut présenter une « production artistique » de 20 à 40' montrant les capacités vocales, la place au sein d'un groupe, l'imagination de l'élève. La production est préparée avec un professeur référent.

Le Parcours labellisé non diplômant

Organisation, contenus et évaluation

Le Parcours se déroule sur 3 ans. Au-delà, l'inscription est soumise à la disponibilité dans la classe

L'élève a 45' de cours de chant avec 30' d'accompagnement

Il doit valider une pratique collective par an (atelier lyrique, ensemble vocal...)

L'élève est évalué en contrôle continu pour vérifier si son « contrat » est rempli

La participation aux examens pour valider le niveau est possible mais pas obligatoire*

Evaluation

Continue

Bulletins semestriels, à la demande des élèves

Validation des pratiques collectives et du parcours de formation
(pratiques collectives vocales, atelier lyrique, auditions...)

Contrôle (facultatif) devant jury en 2C2 et 2C4

Le Soutien à la pratique collective (SPC)

Organisation, contenus et évaluation

Ce soutien s'adresse à certains choristes amateurs qui souhaitent améliorer leurs compétences vocales et musicales grâce à des cours individuels, sans pour autant désirer ou prétendre intégrer le cursus d'une classe de chant.

L'accès est réservé aux chanteurs amateurs inscrits au sein d'une chorale du département. Il est soumis à la disponibilité dans la classe.

Le cours dure 30' par semaine (ou 1h par quinzaine). Un travail en petit groupe peut être envisagé. Les élèves ne bénéficient pas de l'accompagnement au piano.

Le contenu des cours consiste en une aide personnalisée :

- Fonctionnement de l'instrument voix : connaissance de son corps, développement du sens de proprioception

- Travail technique sur partitions : rythme, intonation, phrasé, prononciation, éléments d'analyse...

- Découverte de différents styles musicaux, grâce à la formation d'un répertoire personnel simple et varié.

A l'issue du travail, les chanteurs doivent avoir acquis des connaissances techniques visant à garantir leur bonne santé vocale, des méthodes d'apprentissage qui leur permettent une meilleure autonomie musicale.

Les plus motivés peuvent présenter l'examen de fin de premier cycle afin d'intégrer le Cursus diplômant en cycle 2.

III.4) Le département « Musiques anciennes »

Musique « ancienne », (médiéval, renaissance, baroque, traditionnelles...)

Double pratique en cycle 1 (orgue-clavecin)

Approche stylistique (examens : accompagnement au clavecin)

Pratique structurelle

- Réfléchir à l'inscription de cette offre dans le cadre plus général des projets culturels des territoires (valorisation du patrimoine, etc...)
- Inscrire ces pratiques en complémentarité de l'offre existante et en tenant compte des moyens disponibles (compétences, disciplines enseignées, espaces adaptés...).

- **Liens avec le chant, la danse, le jeu de scène**

Projets ponctuels

- Des partenariats peuvent être mis en place entre l'EDM et les partenaires et structures existantes pour construire des projets ponctuels (rencontres entre des ensembles de danse traditionnelle ou baroque... et des enseignants / élèves de l'EDM), etc...
- Sur le secteur « Centre » de l'EDM, envisager un travail en partenariat avec l'Ecole Municipale de Vesoul (cordes, musique ancienne...).

Valorisation

- Des projets de valorisation doivent être imaginés par les enseignants concernés :
 - Sensibilisation auprès des publics scolaires (Concerts pédagogiques)
 - Formation auprès des élèves et enseignants de l'EDM
 - Cours spécialisés (régulier ou en atelier découverte)
 - Ateliers d'interprétation (toutes disciplines)
 - Auprès des collectivités / population
 - Présence dans les heures musicales
 - Auditions et stages du département « Musique ancienne »
 - Projets transversaux structurants réunissant élèves, enseignants...

III.5) Le département « Musiques actuelles »

Musique « actuelle » improvisée et/ou amplifiée (jazz, worldmusic, rock et pop...)
chant et danses instruments amplifiés-guitares, claviers,...

Double pratique en cycle 1 (batterie-percus, guitare classique-folk, crosse et basse)

Pratique structurelle

- Réfléchir à l'inscription de cette offre au sein de l'EDM dans le cadre du projet de développement du Pays des Vosges Saônoises et du Val de Saône (+ Vesoul ?).
- Inscrire ces pratiques en complémentarité de l'offre existante (associatif, privé) et en tenant compte des moyens disponibles (compétences, lieux adaptés...).
- Inscrire la pratique de l'improvisation-écriture-arrangement- MAO dans le cadre de la formation des élèves au sein de l'EDM
- Renforcer les liens entre classes pour les pratiques collectives /improvisation.
- Proposer aux pianistes des séances d'initiation à l'improvisation jazz.
- Identifier d'éventuelles demandes des praticiens amateurs dans ces domaines : accompagnement de répétitions, accompagnement en écriture et arrangement de partitions, enseignement instrumental spécialisé (piano, batterie, basse...).
- Valoriser les pratiques (concerts pédagogiques, prestations – musique de rue, Ateliers ouverts ...)

Projets ponctuels

- Des partenariats peuvent être mis en place entre l'EDM et les structures existantes pour construire des projets ponctuels (rencontre entre des groupes amateurs et des enseignants / élèves de l'EDM).

Valorisation

- Des projets doivent être imaginés par les enseignants concernés par ces pratiques :
 - o Auprès des publics scolaires (concerts pédagogiques, sensibilisation au risque auditif, accompagnement de groupes de collégiens ou de lycéens...)
 - o Auprès des collectivités (concerts, animations festives, musiques de rue...)
 - o Projets transversaux structurants réunissant élèves, enseignants...

III.6) Les « Arts de la scène »

Danse

En lien avec le département « Musiques actuelles » (contemp / modern jazz)
Eveil, travail corporel, expression et techniques chorégraphiques
Ecriture chorégraphique...

⇒ CF outil de travail : salle, ... / lien avec les pratiques associatives.

Théâtre

Sur des projets ponctuels ou en Atelier plus régulier
Eveil, travail corporel, respiration, présentation parlée ou chantée (lyrique)...
Jeu d'acteur (cirque, mime, marionnettes ...)
Ecriture et scénarisation, scénographie, mise en scène (auditions, spectacles)
=> Formation de formateurs (présentation des auditions, concerts...)

Régies:

Fabrication de décors, costumes...
Travail de mise en lumière, utilisation de la vidéo...
Techniques du son (prise de son, amplification, mixage, enregistrement,...)
Montage de projets ; dossiers de financement, communication...

École départementale de musique de la Haute-Saône
Administration Centrale
23 rue Lafayette 70000 VESOUL
Tél : 03 84 75 56 56
Email : direction@edm70.fr
Site internet : www.edm70.fr

Imprimerie du Conseil général de la Haute-Saône

